



Problèmes location étudiant

Par **teddy**, le **14/01/2010 à 18:49**

Bonjour,rrnrnJe me permets de vous écrire car je m'interroge sur certaines pratiques de mon propriétaire. Je suis devenu locataire d'un T1 via l'agence de gestion (ou le propriétaire?) la-
sit. rnrnA mon arrivée, n'ayant pas de chéquier, j'ai exécuté un ordre de virement le 7 janvier
2010 pour payer l'acompte, le 1er mois et les frais d'agence soit la somme conséquente de
1414,50€.rrnrnDepuis l'encaissement du virement,le responsable de l'agence ne m'a fourni de
facture attestant ce paiement prétextant qu'il faut attendre la fin du mois.rnrnEtant en mesure
de me faire remboursement mes frais de logement par mon employeur, selon mon contrat de
stage, j'ai besoin de ce papier car je suis dans une grande galère financière.rnrnje me
demande si c'est légal de ne pas fournir ces papiers justificatifs à ma demande et de me faire
attendre un tel délai pour ces papiers qui me sont presque vitaux.rnrnEn outre, cet agence
ayant souscrit un contrat avec un fournisseur d'accès internet nous oblige, locataire, à
s'engager à ce dite FAI pour un montant de 25€/mois juste pour un accès haut débit et une
offre téléphonique nous permettons juste de recevoir des appels et un système de carte
téléphonique pour les appels.rnrnJe me pose des questions sur la légalité de cette offre et sur
cet obligation de souscription sachant qu'il existe de meilleur offre en matière d'internet.rnrnJe
vous remercie d'avance de prêter attention à mes interrogations.rnrnCordialementrrnrnTeddy
Otabo Lepho

Par **jeetendra**, le **14/01/2010 à 20:05**

[fluo]ADIL 74[/fluo]rn4 avenue de Chambéry rn74000 ANNECYrn04.50.45.79.72rrnrnHoraires
d'ouverture :rrnrnLundi, mercredi, jeudi : de 9h à 18hrnMardi : de 12h à 18hrnVendredi : de 9h
à 12h et de 14h à 15h30rrnrnBonsoir, prenez contact avec l'Association ADIL de défense des
locataires, ils tiennent des permanences juridiques et vous renseigneront efficacement,

courage et bonne soirée à vous.